

UN COUP DE POUCE POUR SE LOGER ?



J'AI BESOIN D'AIDE POUR PAYER MON LOYER

Action Logement **prend en charge gratuitement une partie de mon loyer, jusqu'à 100 € par mois**, pour me rapprocher de mon école ou de mon entreprise : **l'AIDE MOBILI-JEUNE**.



J'AI BESOIN D'UN COUP DE POUCE POUR FINANCER MA CAUTION

Action Logement **avance mon dépôt de garantie** au moment de mon entrée dans un nouveau logement grâce à **l'AVANCE LOCA-PASS**.



JE DOIS PRÉSENTER UN GARANT

Action Logement **facilite gratuitement mon entrée dans les lieux en se portant garant auprès de mon bailleur : Garantie VISALE**

Connectez-vous directement sur www.visale.fr



JE DÉMÉNAGE POUR LE TRAVAIL

Action Logement **finance gratuitement l'accompagnement dans ma recherche de logement** par un prestataire spécialisé* de mon choix : organisation des visites et suivi de l'installation.

** Les services d'accompagnement à la recherche de logement peuvent être délivrés par des filiales d'Action Logement ou des opérateurs indépendants.*



JE RECHERCHE UN LOGEMENT À LOUER

Action Logement propose des locations adaptées à ma situation : résidences temporaires, colocation, etc.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

À QUELLES AIDES AI-JE DROIT ? ALTERNANT.ACTIONLOGEMENT.FR

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur. Pour connaître les modalités, contactez-nous.